

47e Assemblée de l'USPC à Colombier

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **48 (2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NON AU DÉSENGAGEMENT TROP MARQUÉ DE LA CONFÉDÉRATION

47^e Assemblée de l'USPC à Colombier

L'Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile (USPC) demeure un rendez-vous incontournable de la vie de l'association. Cette 47^e n'a pas failli à la tradition. De Willy Loretan, président central, à Monika Dusong, conseillère d'Etat, chacun a pu renouveler sa confiance dans le projet de Protection de la population, mais aussi souligner les points faibles du projet, actuellement en consultation, pour ce qui touche à la protection civile et notamment le désengagement un peu trop marqué de la Confédération.

RENÉ MATHEY

Les souhaits de bienvenue de la Commune de Colombier ont été apportés par Robert Goffinet, conseiller communal en charge de la protection civile. Il a retracé, en quelques mots, l'hébergement des Bourbaki (4000 soldats et 6000 chevaux) à la caserne de Colombier. A cette époque, la protection civile n'existait pas; mais ce fait démontre qu'il y a plus de cent trente ans, les Neuchâtelois avaient déjà su soulager la détresse humaine causée par des faits de guerre.

Ne pas démanteler ce qui a fait ses preuves...

C'est avec force et conviction que Monika Dusong, conseillère d'Etat et cheffe du Département de DJSS, a livré ses réflexions personnelles sur l'avenir de la protection civile, non sans souligner au passage le côté volontaire et solidaire des Neuchâtelois. Pour la cheffe du DJSS, si ce nouveau concept clarifie les responsabilités sur le plan légal, il s'applique déjà dans le canton. Depuis plusieurs années, l'organisation catastrophe neuchâteloise (ORCAN) regroupe les services visés par le projet de Protection de la population. Ce qui permet de montrer que Neuchâtel, à l'instar d'autres cantons, est prêt à assumer la responsabilité de la mise en place «officielle» du projet.

Mais, apparemment, pas n'importe comment. En effet, Monika Dusong fait remarquer: «Je suis convaincue qu'un désengagement trop marqué de la Confédération se soldant uniquement par un report des charges, en particulier financières, sur les cantons serait néfaste à la cause.»

Pour la cohésion et la solidité de l'édifice il est important que la Confédération définisse des normes standardisées pour l'ensemble du pays. Dans ce sens, et en accord avec les can-

tons, les buts, le contenu et la durée de l'instruction pour la protection civile doivent être définis par la Confédération. Pour la conseillère d'Etat, il est tout aussi important que le choix et l'acquisition du matériel soient de la compétence de la Confédération. Il en va de la réalisation d'économies importantes, mais surtout d'une unité technique identique,

nécessaire dans l'optique d'une entraide intercantonale. De souligner encore: «Le domaine capital du financement des mesures de protection civile ne peut pas ignorer la notion de solidarité confédérale si l'on veut garantir une unité nationale au niveau de l'état de préparation des formations et de leurs engagements.»

Pour Monika Dusong, le risque existe de voir se développer des différences regrettables entre cantons et celui d'assister au développement de plusieurs modèles de PCi en Suisse, en raison non seulement des capacités financières des cantons, mais encore de leur volonté à réaliser une obligation relevant de la Constitution fédérale: «Je trouverais choquant que les cantons alpins, par exemple, soient obligés de faire face seuls, soit par leurs propres moyens, soit en payant les prestations des autres cantons, alors que d'autres, plus préservés – c'est le cas de Neuchâtel, aussi – pourraient se contenter d'une structure hyperlégère. L'appartenance à un pays doit justement aussi servir à s'entraider spontanément – et gratuitement – et à trouver de l'aide auprès de la Confédération.»

A propos de la solidarité confédérale, Monika Dusong pense qu'elle pourrait se concrétiser par l'engagement de membres de la PCi de tous les cantons au profit des quatre sites de l'Expo.02. Et de briser une lance à propos d'Armée XXI en estimant que l'aide subsidiaire de l'armée demeure indispensable, mais il faut aussi que celle-ci «soit en mesure d'offrir, au minimum, les mêmes



Michel Tardin, président de la section Neuchâteloise, accueille H. J. Mürger.



Les présidents des sections de la Romandie à l'heure du café.



Robert Goffinet, conseiller communal de Colombier.



Hans Ulrich Bürgi, vice-président, quitte l'USPC après huit ans.



Willy Loretan, président central, se retire.



«Veillons à ne pas démanteler ce qui a fait ses preuves», affirme Monika Dusong.



Monika Dusong: «Je trouverais choquant que les cantons alpins soient obligés de faire face seuls...»



Gil Vèrillotte expose la position des sections romandes.

services, aux mêmes conditions, que ce qu'elle se prépare à offrir à l'étranger».

Monika Dusong reconnaît aussi que le projet est positif dans son ensemble: «Toutefois, veillons à ne pas démanteler ce qui a fait ses preuves, en maintenant le principe de la solidarité confédérale auquel nous sommes tous très attachés.»

Refus d'une limitation rigide des effectifs...

Le point de vue exprimé par Monika Dusong est largement partagé par le Comité de l'Union suisse pour la protection civile et l'ensemble des sections. Dans son allocution, Willy Loretan a tout d'abord rappelé que l'Union est intervenue très activement dans l'élaboration de ces projets. Pour l'USPC, la protection civile est un élément central et autonome du concept de Protection de la population. Face à la direction du projet, et fort des réactions exprimées par les sections lors des séminaires de Schwarzenburg, l'Union suisse a souligné à plusieurs reprises les quatre points suivants:

1. Nous refusons la limitation rigide du nombre d'astreints à servir dans la PCi à 120 000 personnes (105 000 net). Il faut accorder plus de flexibilité aux cantons, notamment en ce qui concerne les cadres et les spécialistes. Comme c'est le cas pour l'Armée XXI, nous proposons de doter les cantons d'une réserve réelle à recruter parmi les personnes de plus de 40 ans.
2. Nous insistons sur le fait que les formations de la PCi peuvent aussi être engagées comme éléments de première intervention.
3. Nous demandons que la Confédération continue à fixer des normes minimales dans le domaine des structures, de l'instruction et du matériel.
4. Un trop grand retrait de la Confédération en matière de responsabilité financière constitue un facteur de danger, en particulier dans le domaine de l'instruction.

Pour compléter ces réflexions, les présidents des sections romandes se sont réunis pour réfléchir ensemble sur le même sujet. Par la



Le directeur de l'Office fédéral de la protection civile remercie Willy Loretan de son grand engagement en faveur de la cause commune.



Le cadeau de Paul Thüring à Willy Loretan.

voix de Gil Vérillotte, membre de la section fribourgeoise, ils ont donné connaissance de leur point de vue à l'assemblée. En plus des éléments soulevés par l'USPC et Monika Dusong, les présidents romands remarquent qu'en refoulant ses charges sur les cantons, la Confédération fait disparaître toute identité de structure et toute unité de doctrine. Ils demandent, en outre, que l'Office fédéral de la protection civile subsiste en tant que tel et ne soit pas relégué en un simple appareil purement administratif.

A ce sujet, Paul Thüring, directeur de l'OFPC, s'est dit étonné de cette réaction des sections, car le projet s'inspire de la demande faite en son temps par les cantons. Pour Armand Rosset, qui a participé à quelques travaux au titre de personne de contact, l'idée d'une «cantonalisation» est une proposition du «Kernteam».

Démission de Willy Loretan

Lors de cette assemblée, Willy Loretan a bel et bien confirmé sa décision de quitter la présidence centrale de l'USPC. Malgré beaucoup de démarches entreprises, il n'a pas été possible, pour l'instant, de trouver un successeur dans les milieux parlementaires. Il s'est dit convaincu que l'USPC peut être conduite par les deux vice-présidents, Christian Rey et Ulrich Bucher, avec l'aide du secrétaire central Hans Jürg Mürger.

Dominique Gaillard, président de la section du Valais romand, a bien tenté, au nom des présidents romands, de faire revenir Willy Loretan sur sa décision. Rien n'y fit. Et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que l'assemblée a pris congé de son président central, non sans l'avoir nommé président d'honneur.

Hommage mérité, car Willy Loretan a dirigé l'USPC pendant cinq ans. Il a été nommé le 4 mai 1996 à Zofingue pour succéder à son collègue du Conseil des Etats Robert Bühler. Il s'est révélé comme un fin stratège et diplo-

mate alors que la protection civile était confrontée à la plus grande réforme de son histoire (une de plus!). Ses excellents contacts avec les politiciens de tous les partis, aux échelons fédéral, cantonal et communal, ont été très précieux. Chacun a encore en mémoire les attaques de la conseillère nationale Agnes Weber en 1997, ou encore les agissements douteux d'Andreas Gross et ceux inutilement agressifs de Peter Hug en 1999. Sa gentillesse cache un esprit batailleur et tenace, doublé d'un rare sens de la rhétorique, qui aura rendu d'éminents services pendant toutes ces années.

L'assemblée a encore pris acte du retrait de Hans-Ulrich Bürgi, vice-président pendant huit ans. En charge des finances, Hans-Ulrich Bürgi n'aura pas eu la tâche facile ces dernières années. Constamment confronté à des déficits, dus en grande partie à des réductions d'effectifs, il a su redresser la barre, sans se départir de son calme légendaire. Sur

proposition de Willy Loretan, Hans-Ulrich Bürgi a été élu membre d'honneur de l'USPC.

Il a aussi été question d'une révision partielle des statuts, dans le dessein d'harmoniser les buts avec ceux de la protection de la population, mais aussi de simplifier les structures. Ce qui a aussi permis à Willy Loretan de renouveler sa demande aux sections cantonales de faire tout leur possible pour regrouper, sous un même toit, toutes les associations de spécialistes et autre état-major. Sans entrer dans les détails, le Comité central sera supprimé pour se voir fondre avec le Comité de gestion et former ainsi un Comité directeur qui sera le seul organe de conduite. Toutes les propositions du Comité ont été acceptées par les délégués.

Le nouveau Comité directeur se voit composé de: Ulrich Bucher, Albert Cavegn, Theresé Isenschmid, Pierre Mermier, Christian Rey et Alfred Vogt, ainsi que le directeur de l'OFPC Paul Thüring (d'office) et le président – ou



Les délégués acceptent le budget 2001 proposé par le Comité.



Fleurs et compliments pour Monika Dusong (à gauche) et Béatrice Bürgi (à droite).



une personne déléguée – de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile.

La PBC dans le canton de Neuchâtel

Les délégués ont encore entendu un exposé de Jacques Bujard, conservateur cantonal, consacré à la protection des biens culturels du canton de Neuchâtel. Malgré un budget annuel que l'on peut qualifier de modeste (25 000 francs), le canton a engagé

depuis quelques années une politique plus suivie de réalisation de documentation de sécurité. Ce qui a permis de procéder à la documentation des peintures murales et du mobilier ancien des églises catholiques, de dresser l'inventaire des collections lapidaires de l'Etat, d'entreprendre le classement de dizaines de milliers de photographies, comme d'effectuer le relevé de plusieurs édifices.

Dans le domaine de la construction d'abris PBC, rappelons que le canton en a édifié un

(1995–1996) au château de Valangin, pour les collections du musée géré par la Société d'histoire et d'archéologie. Un autre vient d'être aménagé au nouveau musée d'archéologie à Hauterive. En revanche, il n'existe pas encore d'abri pour les archives et les collections de l'Etat.

La prochaine assemblée de l'Union suisse pour la protection civile devrait se tenir quelque part dans le canton de Berne, le samedi 4 mai 2002. □



L'aubade de la fanfare militaire de Colombier.